

SAISON 2017-2018 : PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOUT 2018

Mme Mr Prénom

Né (e) le : / / ☎ Adresse Mail :@.....

Adresse :

Autres membres de la famille (nom-prénom)	Date de naissance	Sexe
.....	/ /	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
.....	/ /	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F

Demande à adhérer à l'association de randonnée « Wasquehal Marche »

J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je choisis l'assurance suivante :

<input type="checkbox"/> Adhésion avec licence Individuelle Responsabilité Civile et Accidents corporels (IRA)	46.00 €
<input type="checkbox"/> Adhésion avec licence Familiale Responsabilité Civile et Accidents corporels (FRA)	77.00 €
<input type="checkbox"/> Cotisation individuelle seule avec licence FFRandonnée prise dans un autre club *	20.00 €
<input type="checkbox"/> Cotisation familiale seule avec licence FFR prise dans un autre club (par tous les membres) *	40.00 €

➔ *Fournir impérativement : photocopie lisible de la licence (le numéro de la licence doit apparaître) prise dans l'autre club pour la saison 2017-2018.

MERCI DE COCHER TOUTES LES CASES

- Accessibilité à votre boîte aux lettres oui non
- Acceptation infos WM et diffusion de vos coordonnées aux adhérents de l'association oui non
- Acceptation infos FFRandonnée et partenaires et diffusion de vos coordonnées oui non
- Acceptation d'utilisation de mon image pour promouvoir les activités de l'association Wasquehal Marche sur son blog/site internet/journal trimestriel/CD/DVD oui non
- J'opte pour la version papier du journal et du programme
- J'opte pour la version numérique du journal et du programme (sur le site internet)

Important : Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Trésorier Adjoint de l'association.

Je prends acte que l'assurance IRA ou FRA est l'assurance minimale obligatoire. **Un certificat médical (pour chaque adhérent) attestant de l'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre et de la marche nordique (pour ceux qui veulent la pratiquer) conforme au modèle joint au présent bulletin d'adhésion est obligatoire. Le certificat médical est valable trois ans en cas de renouvellement de licence (il est obligatoire annuellement pour tout licencié de 70 ans et plus). Dans l'intervalle des trois ans, un questionnaire de santé (en annexe) doit être renseigné par le licencié (à ne pas fournir à l'association).**

J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé et ne pas avoir à fournir de nouveau certificat médical pour la saison en cours. **(REPONSE OBLIGATOIRE)**

Les règles de sécurité jointes en annexe (et figurant également au verso du bulletin d'adhésion) sont à conserver et à respecter lors de chaque sortie avec le club **(en apposant ma signature sur le présent bulletin, je reconnais en avoir pris connaissance et m'engage à les respecter).**

A Le Signature (pour chaque adhérent majeur) (Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Bulletin d'adhésion à retourner au Trésorier Adjoint, accompagné de votre chèque à l'ordre de Wasquehal Marche et du certificat médical conforme au modèle joint : Michel INGELAERE - 8 Rue des Euwis – 59113 SECLIN

➔ **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE** - (document à imprimer si possible en recto/verso)



Document à joindre obligatoirement
avec votre adhésion



CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER

- Respecter l'heure de départ de la randonnée en étant présent au moins 5 à 10 mn avant l'heure indiquée sur le programme.
- L'animateur a la responsabilité de mener à bon terme le groupe, mais il ne peut d'un seul regard assurer la sécurité de l'ensemble. Chacun doit donc prendre une part active pour aider au bon déroulement de la randonnée et respecter impérativement les consignes de l'animateur.
- L'allure raisonnable fixée par l'animateur est de 4 km/h. (sauf lors des marches soutenues ou des marches nordiques). Il convient de respecter cette règle afin de rester le plus possible au contact de l'animateur.
- Emprunter les trottoirs ou bas cotés s'ils existent, sinon se déplacer en colonne par deux sur le bord droit de la chaussée.
- Sur les routes, si le groupe est important, il doit être scindé en plusieurs éléments (maximum 20 personnes/groupe). Les groupes doivent être distants de 50 mètres l'un de l'autre. Les consignes données par l'animateur doivent être respectées.
- Les traversées de chaussées se font sur l'initiative de l'animateur.
- Si vous décidez de quitter le groupe volontairement, prévenir l'animateur (vous devenez alors un randonneur individuel et la responsabilité de l'association n'est pas engagée).
- En cas d'arrêt pressant, prévenir en laissant son sac à dos sur le bord du chemin par exemple, afin qu'il puisse être visible par le serre-file.
- La randonnée est automatiquement annulée en cas d'Alerte Orange ou Rouge Météo France et/ou Météo Belgique.
- Enfin, ayez toujours sur vous :
 - Votre carte vitale et celle de tiers Payant
 - Le coupon détachable figurant sur le Certificat Médical WM reprenant le traitement et les coordonnées de votre médecin traitant
 - Votre licence FFRandonnée
 - La Carte Européenne d'Assurance Maladie (pour les randos en Belgique).
 - Pensez aux mises à jour de vos différents vaccins (ex. Tétanos)

Merci de votre compréhension et bonne rando
Saison 2017/2018



➔ **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE** - (document à imprimer si possible en [recto/verso](#))